DIRECTIVE DU CONSEIL

du 18 décembre 1986

relative à la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de la directive 75/268/CEE (France)

(86/655/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 75/268/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées [1], modifée en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 797/85 [2], et notamment son article 2 paragraphe 2,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée [3],

considérant que la directive 75/271/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, relative à la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de la directive 75/268/CEE [4], complétée par les directives 76/401/CEE [5], 76/631/CEE [6] et 77/178/CEE [7], a désigné les zones de la République française qui sont dénommées défavorisées au sens des articles 3, 4 et 5 de la directive 75/268/CEE;

considérant que le gouvernement de la République française a demandé à la Commission, conformément à l'article 2 paragraphe 1 de la directive 75/268/CEE, une extension de la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de l'article 3 paragraphe 4 de la même directive, sur la base des critères figurant dans la directive 75/271/CEE;

considérant que cette demande porte sur le classement de 474 421 hectares, dont 237 985 hectares au sens de l'article 3 paragraphe 4 de la directive 75/268/CEE et 236 436 hectares au sens de l'article 3 paragraphe 5 de celle-ci;

considérant que les deux types de zones communiqués à la Commission correspondent aux conditions de l'article 3 paragraphes 4 et 5 de la directive 75/268/CEE; qu'ils répondent en effet respectivement, le premier, aux caractéristiques des zones défavorisées menacées de dépeuplement, dans lesquelles l'entretien de l'espace naturel est nécessaire et qui sont composées de territoires agricoles homogènes du point de vue des conditions naturelles de production, et, le second, aux caractéristiques des zones affectées de handicaps spécifiques;

considérant que, selon les indications fournies par l'État membre concerné, ces zones sont pourvues d'équipements collectifs suffisants,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Article premier

Les zones se trouvant sur le territoire de la République française et figurant à l'annexe font partie de la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de l'article 3 paragraphes 4 et 5 de la directive 75/268/CEE.

Article 2

La République française est destinataire de la présente directive.

Fait à Bruxelles, le 18 décembre 1986.

Par le Conseil

Le Président

M. JOPLING

---

(1) JO n° L 128 du 19. 5. 1975, p. 1.
(2) JO n° L 93 du 30. 3. 1985, p. 1.
(3) Avis rendu le 12 décembre 1986 (non encore paru au Journal officiel).
(4) JO n° L 128 du 19. 5. 1985, p. 33.
(5) JO n° L 108 du 26. 4. 1976, p. 22.
(6) JO n° L 223 du 16. 8. 1976, p. 7.
(7) JO n° L 58 du 3. 3. 1977, p. 22.

ANEXO — BILAG — ANHANG — ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ — ANNEX — ANNEXE — ALLEGATO — BIJLAGE — ANEXO

I — ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE

Zones à ajouter:

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	18 — Département du Cher
	Arrondissement de Bourges
Sancergues	Marseilles-les-Aubigny
	Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
La Guerche-sur-l'Aubois	Âpremont-sur-Allier, La chapelle-Hugon, Le Chautay, Cours-les-Barres, Cuffy, Germigny l'Exempt, La Guerche-sur-l'Aubois, Jouet-sur-l'Aubois, Torteron
Nérondes	Blet, Charly, Croizy, Flavigny, Ignol, Nérondes, Ourouer-les-Bourdelins, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Tendron
Sancoins	Augy-sur-l'Aubois, Givardon, Grossouvre, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy-le-Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Sancoins, Vereaux
Charenton-du-Cher	Bannegon, Bessais le Fromental, Charenton-du-Cher, le Pondy, Saint Pierre-les-Etieux, Vernais
	31 — Département de la Haute-Garonne
	Arrondissement de Toulouse
Caraman	Albiac, Beauville, Le Faget, Francarville, Louvens-Lauragais, Mascarville, Prunet, Saussens, Toutens, Vendine
Fronton	Bouloc, Fronton, Gargas, Vacquiers, Villaudric, Villeneuve-lès-Bouloc
Lanta	Aigrefeuille, Aurin, Bourg-Saint-Bernard, Lanta, Lauzerville, Preserville, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Saint-Pierre-de-Lages, Tarabel, Vallesvilles
Montastruc-la-Conseillère	Azas, Bessières, Buzet/Tarn, Gemil, Montjoire, Montpitol, Paulhac, Roquesrière, Saint-Jean-Lherm
Nailloux	Caignac, Gibel, Mauvaisin, Monestrol Montgeard, Nailloux, Saint-Léon, Seyre
Revel	Belesta-en-Lauragais, Falga, Juzes, Maurens, Montegut Lauragais, Mourvilles Hautes, Nogaret, Revel, Saint-Felix-Lauragais, Saint-Julia, Vaudreuille, Vaux, Roumens
Verfeil	Bonrepos Riquet, Gaure, Lavalette, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Pierre, Verfeil
Villefranche-de-Lauragais	Avignonet-Lauragais, Beauteville, Cessales, Folcarde, Gardouch, Lagarde, Lux, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Rome, Saint-Vincent, Trebons-sur-la-Grasse, Vallegue, Vieillevigne, Villefranche
Villemur-sur-Tarn	Bondigoux, Le Born, Layrac-sur-Tarn, Magdelaine-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn, Villematier, Villemur-sur-Tarn
	47 — Département de Lot-et-Garonne
	Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Castillonnes	Cahuzac, Castillonnes, Douzains, Ferrensac, Lalandusse, Lougratte, Montauriol, Serignac-Peboudou
Monflanquin	Lacaussade, Laussou, Monflanquin, Monségur, Montagnac-sur-Lède, Paulhiac, Saint-Aubin, Salles, Sauvetat-sur-Lède (la), Savignac-sur-Leyze
Villereal	Bournel, Devillac, Doudrac, Mazières-Naresse, Montaut, Rayet, Saint-Etienne-de-Villereal, Saint-Eutrope-de-Born, Villeréal
Cancon	Beaugas, Cancon, Casseneuil, Castelnaud-de-Gratecombe, Monbahus, Monviel, Moulinet, Pailloles, Saint-Maurice-de-Lestajel, Boudy-de-Beauregard
Monclar	Montastruc, Saint-Pastour, Tombebœuf, Tourtrès, Villebramar

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Lauzun	Agnac, Allemans-du-Dropt, Armillac, Bourgougnague, Laperche, Lauzun, Lavergne, Miramont-de-Guyenne, Montignac-de-Lauzun, Peyriere, Puysserampion, Roumagne, Saint-Colomb-de-Lauzun, Saint-Pardoux-Isaac, Segalas
Seyches	Cambes, Escassefort, Lachapelle, Montignac-Toupinerie, Puymiclan, Saint-Avit, Saint-Barthélémy-d-Agenais, Seyches
	Arrondissement de Nérac
Casteljaloux	Leyritz-Moncassin, Villefranche-du-Queyran
Mezin	Lannes (y compris: Villeneuve-de-Mezin), Mezin, Poudenas, Saint-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon
	89 — Département de l'Yonne
	Arrondissement d'Auxerre
Toucy	Beauvoir, Diges, Dracy, Égleny, Fontaines, Lalande, Leugny, Levis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy, Villiers-Saint-Benoît (y compris la Villotte)
Aillant-sur-Tholon	Merry-la-Vallée, Les Ormes, Sommecaise
Charny	Chevillon, Dicy, La Ferté-Loupière, Perreux, Prunoy, Villefranche-Saint-Phal

II — ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 5 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE

Zones à ajouter:

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	17 — Département de la Charente-Maritime
	Arrondissement de la Rochelle
La Jarrie	Anais
Marans	Longèves
Courçon	Ferrières
	Arrondissement de Rochefort
Saint-Agnant	Champagne
Surgères	Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois, Saint-Mard, Vandré, Marsais
	Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély
Loulay	Bernay, Courant, Lozay, Dœuil-sur-le-Mignon, Migré, Saint-Félix
Saint-Jean-d'Angély	Landes, Voissay
Saint-Savinien	Les Nouillers, Taillebourg
Tonnay-Boutonne	Annezay, Saint-Crépin, Saint-Laurent-de-la-Barrière, Chautemerle-sur-la-Soie, Saint-Loup, Chervettes, Nachamps, Puyrolland, Tonnay-Boutonne, Torxé, Puy-du-Lac, Saint-Crépin
	Arrondissement de Saintes
Saujon	Balanzac
Saintes-Sud	Écurat
Saint-Porchaire	Crazannes, Les Essards, Le Mung, Plassay, Port-d'Envaux, Sainte-Gemme, Sainte-Radegonde, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soulignonne
	Arrondissement de Jonzac
Montendre	Rouffignac
Mirambeau	Saint-George-des-Agouts
Montlieu-la-Garde	Saint-Palais-de-Négrignac
	26 — Département de la Drôme
	Arrondissement de Valence
Saint-Donnat-sur-l'Herbasse	Arthémonay
Romans-sur-Isère	Crépol, Geyssans, Le Chalon, Saint-Michel-sur-Savasse
Le Grand-Serre	Hauterives
Saint-Vallier	Ratières, Saint-Avit
Grignan	Montjoyer, Salles-sous-Bois, Réauville, Roussas
Montélimar	La Touche, Portes-en-Valdaine, Rochefort-en-Valdaine
	31 – Département de la Haute-Garonne
	Arrondissement de Muret
Auterive	Miremont
Carbonne	Carbonne, Longages, Mauzac, Noé, Peyssies
Cazères	Cazères, Marignac-Laspeyres, Martres-Tolosane, Palaminy, Boussens
Cintegabelle	Aignes, Cintegabelle
Le Fousseret	Lafitte-Vigordane, Saint-Élix-le-Château
Rieumes	Berat
Rieux-Volvestre	Lavelanet-de-Comminges, Saint-Julien, Salles-sur-Garonne

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	Arrondissement de Toulouse
Grenade	Larra
Nailloux	Calmont
	Arrondissement de Saint-Gaudens
Barbazan	Huos, Martres-de-Rivière, Pointis-de-Rivière
Montrejeau	Bordes-de-Rivière, Clarac
Saint-Gaudens	Estancarbon, Labarthe-Inard, Miramont-de-Comminges
Saint-Martory	Beauchalot, Lestelle-Saint-Martory, Mancioux, Saint-Martory
	38 — Département de l'Isère
	Arrondissement de Grenoble
Saint-Marcellin	Montagne, Saint-Antoine, Sainte-Marcellin, Saint-Vérand
Saint-Étienne-de-Geoirs	Saint-Pierre-de-Bressieux, Saint-Siméon-de-Bressieux
Vinay	Vinay
Vif	Claix
Pont-en-Royans	Saint-Pierre-de-Chérennes
Touvet	Barraux, La Buissière, La Flachère, Saint-Vincent-de-Mercuze
	42 — Département de la Loire
	Arrondissement de Roanne
Roanne-Nord	Le Bénisson-Dieu, Briennon, Mably
Roanne-Sud	Pouilly-les-Nonains, Saint-Léger-sur-Roanne, Villemontais, Lentigny, Ouches, Villerest
Saint-Haon-le-Châtel	Noailly, Saint-Germain-Lespinasse, Saint-Romain-la-Motte, Andierle, Saint-Haon-le-Vieux, Renaison, Saint-André-d'Apchon, Saint-Alban-les-Eaux
Perreux	Commelle-Vernay, Notre-Dame-de-Boisset, Parigny, Perreux, Saint-Vincent-de-Boisset
La Pacaudière	La Pacaudière, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Martin-d'Estreaux, Vivans, Changy
Charlieu	Pouilly-sous-Charlieu, Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Saint-Pierre-la-Noaille, Vougy, Chaudon
Saint-Symphorien-de-Lay	Pradines
	45 — Département du Loiret
	Arrondissement de Montagris
Châteaurenard	Melleroy
Châtillon-Coligny	Aillant-sur-Milleron, Châtillon-Coligny, Le Charme, Dammarie-sur-Loing, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Maurice-sur-Aveyron
Briare	Adon, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Briare, Bonny-sur-Loire, La Bussière, Champoulet, Escrignelles, Feins-en-Gâtinais, Faverelles, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Thau
Gien	Boismorand, Gien, Poilly-lez-Gien, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Martin-sur-Ocre
Châtillon-sur-Loire	Autry-le-Châtel, Beaulieu, Cernoy-en-Berry, Châtillon-sur-Loire, Pierrefitte-ès Bois, Saint-Firmin-sur-Loire
	89 — Département de l'Yonne
	Arrondissement d'Auxerre
Charny	Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, Grand-Champ, Malicorne, Saint-Denis-sur-Ouanne, Marchais-Beton, Saint-Martin-sur-Ouanne
Bleneau	Bleneau, Champcevrais, Champignelles (y compris Louesmes), Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Privé, Tonnerre-en-Puisaye, Villeneuve-les-Genêts
Saint-Fargeau	Lavau, Mezilles, Saint-Fargeau (y compris Ronchères et Septifonds), Saint-Martin-des-Champs
Saint-Sauveur	Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Sainpuits, Sainte-Colombe-sur-Loing, Saints, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Sougères-en-Puisaye, Thury, Treigny (y compris Perreuse)